

Raison ou dénomination sociale : **Centre Universitaire d'Éducation Permanente - Université du Maine**

Adresse de l'organisme de formation : **Boulevard Pythagore - 72085 Le Mans Cedex 9**

Numéro de déclaration d'existence : **52 72 01 072 72**

Effectuée auprès de la Préfecture de Région des Pays de la Loire

Contrat de Formation Professionnelle

Article L. 920-13 du Code du Travail

(UFR : _____)

Entre les soussignés :

1. (Organisme de formation) : **UNIVERSITE DU MAINE, représentée par le CUEP - Centre Universitaire d'Éducation Permanente - Boulevard Pythagore - 72085 Le Mans cedex 9,**
2. (Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire) _____

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L. 920-13 du Code du Travail.

Article I - Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée

Formation _____

dispensée à l'UFR de _____

Article II - Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 900-2 du Code du Travail.

Le nombre d'**heures** pour l'année universitaire est fixé par l'UFR, conformément à l'habilitation du diplôme visé. Le programme de l'action de formation sera remis au stagiaire au début de la formation.

Article III - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé par l'UFR du niveau de connaissances requis

Article IV - Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 août de l'année universitaire.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les formations diplômantes sont affichées au plus tard un mois après la date d'entrée en formation.

Article V - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à _____

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix sus mentionné s'il n'a pas exercé, par lettre recommandée avec accusé de réception, son droit de rétractation fixé à 10 jours à compter de la signature du contrat.

Les versements seront effectués comme suit :

- 30% à l'expiration du délai de rétractation, soit : _____ €
- le solde donne lieu alors à un échelonnement des paiements au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il est accordé par l'agent comptable de l'Université, responsable du recouvrement des recettes, et sera annexé au présent contrat. Le coût de la formation doit être soldé au plus tard un mois avant la fin des cours.

Article VI - Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VII - Résiliation de contrat

Au delà du délai de rétractation de 10 jours, si par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire ne peut plus suivre la formation, il peut résilier son contrat.

La démarche sera faite par envoi recommandé avec accusé de réception avec présentation de justificatifs. Dans ce cas, l'Université retiendra la somme correspondant aux prestations dispensées à la date de réception du courrier recommandé, à laquelle s'ajoutent les frais de gestion dont le montant est fixé, chaque année, par le Conseil d'Administration de l'Université.

Aucun remboursement ne sera effectué sur une demande faite à posteriori du dernier cours de la formation.

Article VIII - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal du Mans sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à _____, le ____ / ____ / ____

Le stagiaire,
(nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation,
(nom et qualité du signataire)

Signature
(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature et cachet